

Sécurité routière Bilan départemental 2014

30 janvier 2015

Dossier de presse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

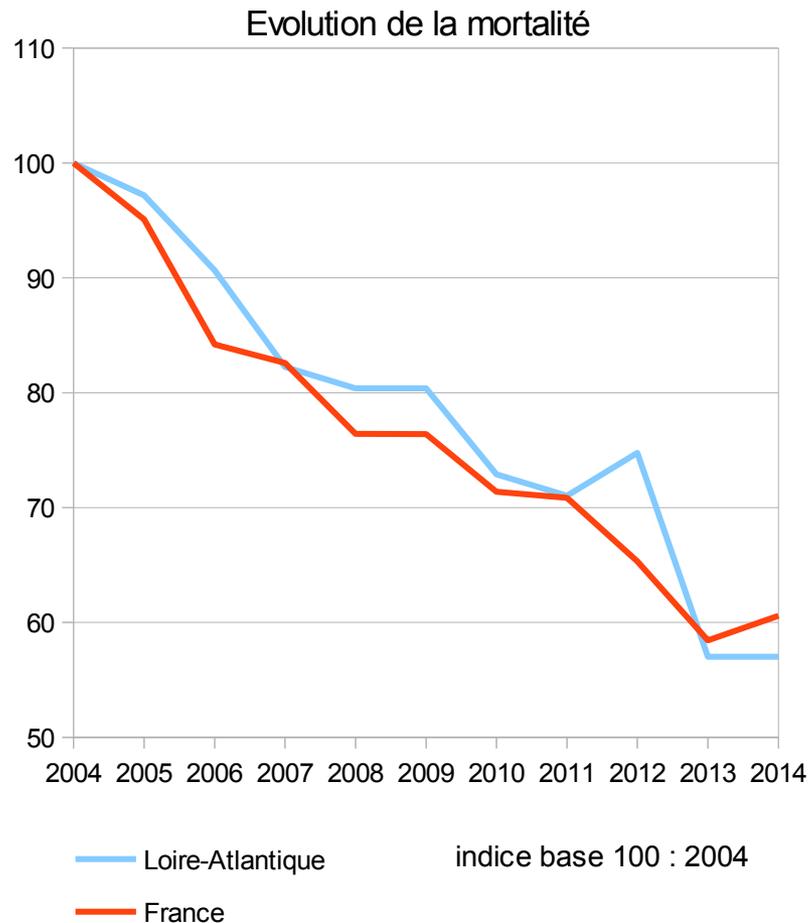
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Des résultats contrastés

☐ Si le département est resté à l'écart de la hausse de la mortalité constatée au niveau national, le nombre d'accidents et de blessés est en hausse.

Loire-Atlantique	Evolution		Tendance	Evolution nationale
Tués				
61	0	0 %		+3,7 %
Blessés				
926	+ 66	+7,7 %		+2,5 %
dont blessés hospitalisés				
359	+ 12	+3,5 %		+2,9 %
Accidents				
732	+ 22	+2,5 %		+1,7 %

La mortalité sur les routes du département - une tendance continue à la baisse depuis 10 ans qui marque un arrêt



Sur les 10 dernières années, la baisse de la mortalité sur les routes est significative : - 40% en Loire-Atlantique (de 107 à 61) comme sur l'ensemble du territoire national (de 5593 à 3388).

Cette diminution de la mortalité valide la politique nationale de sécurité routière et montre que l'effort collectif porte ses fruits.

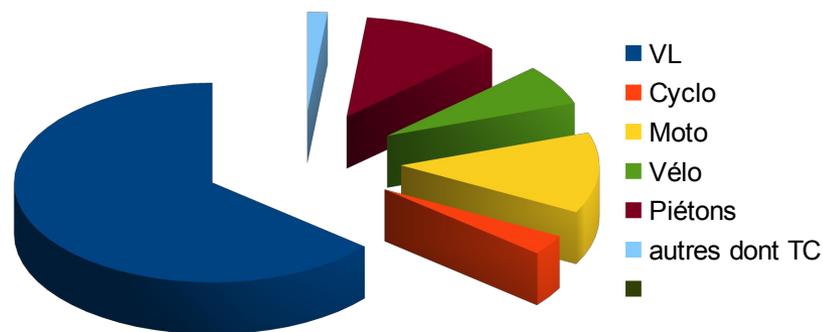
Les résultats enregistrés en 2014 constituent toutefois un arrêt de la baisse constatée sur longue période

Dans le département, c'est la baisse importante enregistrée en 2013 qui a permis de rejoindre la tendance nationale. Il est essentiel de conserver cette dynamique pour améliorer durablement la sécurité sur nos routes.

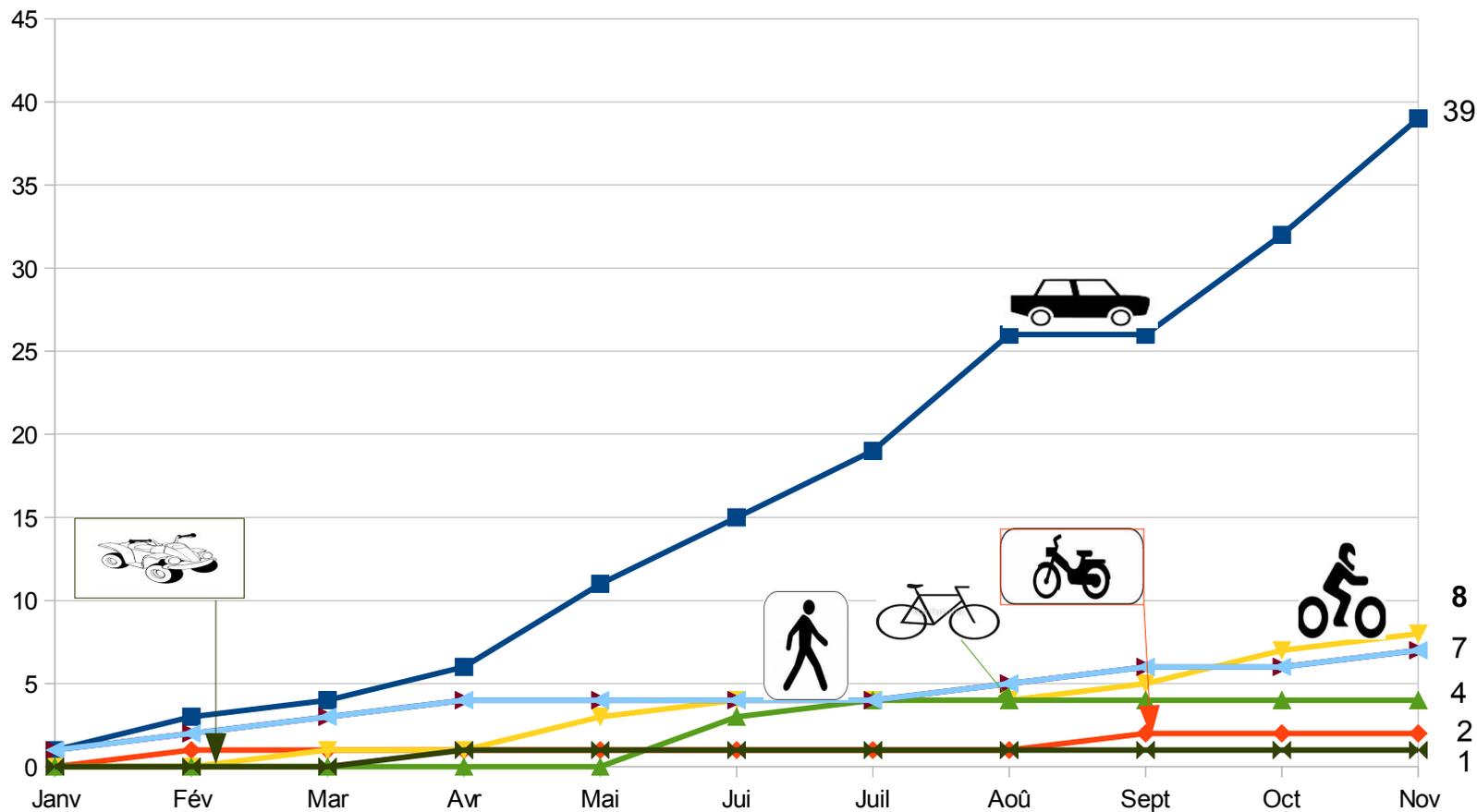
Une évolution très défavorable pour les automobilistes

On note une baisse globale de la mortalité des usagers vulnérables. Ces bons résultats sont minorés par la hausse de la mortalité des usagers de véhicules légers.

Usagers	2013	2014	Evolution 2014/2013	Evolution 2014/2011
Véhicules légers (< 3,5 T)	28	39	39,3 %	- 4,9 %
Usagers vulnérables (cumul motos-cyclos-vélos-piétons)	32	21	- 34,4 %	- 38,2 %
<i>dont motos</i>	12	8	- 33,3 %	- 50 %
Autres usagers (quad, voiturette,..)	1	1	0 %	0 %
Total usagers	61	61	0 %	- 19,7 %



Une évolution très défavorable pour les automobilistes

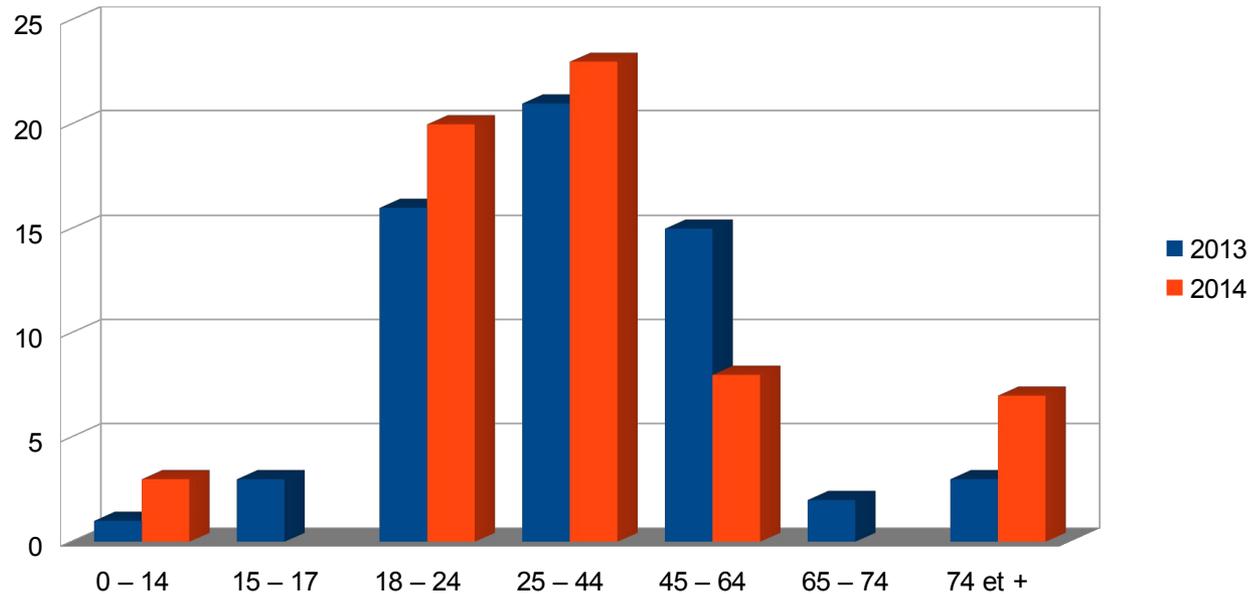


Une mortalité qui se concentre sur les 18-44 ans

❑ Les tranches des 18/24 ans et 25/44 ans restent les plus touchées. En 2014, ils représentent 43 des 61 tués (70 %).

Mortalité en baisse des 15/17 ans (aucune victime en 2014, 3 en 2013). Les 65/74 ans restent les moins touchés (aucune victime en 2014, 2 en 2013), alors que la tranche des 75 ans et + enregistre en revanche une hausse (7 victimes en 2014, 3 en 2013).

Répartition par tranches d'âges



L'alcool et la vitesse excessive demeurent les principales causes des accidents mortels

❑ Le comportement des usagers est la principale cause des accidents mortels:

- l'alcool est présent dans 35% des accidents mortels ;
- la vitesse excessive explique 40% des accidents mortels ;
- le non respect des règles de priorité 29%.

Année	Nombre total d'accidents mortels	Alcool		Priorité	Vitesse	Autres
		1 ^{ère} cause	2 ^{ème} cause			
2011	73	17	9	18	24	14
2012	72	18	2	24	18	12
2013	58	7	11	16	20	15
2014	58	10	9	17	23	8

Pour l'essentiel, les accidents mortels concernent des habitants du département. La mort surgit souvent à l'occasion d'un déplacement habituel de proximité: derrière la froideur des statistiques, les tués sur les routes sont nos proches, nos amis, nos voisins, nos collègues.

Le nombre de contrôles continue à progresser

Chaque jour, en moyenne :

30 franchissements de feux rouges détectés par les 5 équipements installés à Nantes ;

650 infractions à la vitesse ;

21 personnes contrôlées en état d'alcoolémie dont 12 au delà du seuil délictuel.

	2013	2014	Evolution 2013/2014	Moyenne jour en 2014
Contrôles d'alcoolémie	193 330	225 000	+ 16,5%	616
dont positifs	7 481	7 757	+ 3,5%	21
dépistages positifs stupéfiants	324	424	+ 31%	1,2
Procès-verbaux pour excès de vitesse	71 692	74 252	+ 3,5%	203
Infractions à la vitesse relevées Par les radars automatiques	14 5131	16 1127	+ 11%	441
CSA feux rouges	10 969	11 100	+12%	30

Un objectif collectif: pas plus d'un mort sur la route chaque semaine!

Il n'y a pas de fatalité à la mortalité routière.

L'évolution des comportements est la clé pour préserver des vies humaines.

Chacun a son rôle à jouer.

L'Etat, avec ses partenaires, poursuivra sa mobilisation, dans le prolongement du plan d'action annoncé le 11 septembre 2014, qui s'articule autour de 3 axes :

1. volet prévention :

- Intensification des actions de prévention (135 journées d'action en 2014 en milieu scolaire, en entreprises et dans les communes) ;
- Appui aux élus référents désignés au sein des communes pour y conduire des actions de prévention ;
- Afin de maintenir, tout au long de l'année, la mobilisation au service de la sécurité routière, une opération, qui articule répression et sensibilisation et mobilise l'ensemble des acteurs, est réalisée chaque mois sur une thématique différente (vitesse, alcool, distracteurs, etc). La première thématique abordée a été l'alcool au mois d'octobre ;
- L'action et les compétences des bénévoles intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) doivent être développées. Des formations leur sont régulièrement proposées et un appel au volontariat pour élargir le vivier sera lancé. Un premier séminaire des IDSR a été organisé en octobre ;

Une extension des partenariats est mise en œuvre sur deux axes :

- les entreprises : déplacements professionnels et trajet domicile – travail ;
- les collectivités territoriales : l'animation du réseau des élus référents sécurité routière se développe afin de leur fournir des outils permettant d'organiser des actions de sensibilisation; 1 séminaire des élus référents a été organisé dans chaque arrondissement.

Un objectif collectif: pas plus d'un mort sur la route chaque semaine !

2. Volet répression :

- Un groupe de travail associant les gestionnaires de voirie et les forces de l'ordre analyse l'efficacité des 41 radars de contrôle automatisé actuellement installés. Il proposera au préfet au plus tard fin avril, d'éventuelles modifications des lieux d'implantation.
- Les sanctions administratives (suspensions de permis) ont été renforcées pour les excès de vitesse supérieurs à 40 km/h par rapport à la vitesse autorisée. Si les sanctions relatives à la conduite en état d'alcoolémie sont actuellement comparables à celles pratiquées dans d'autres départements, ce n'était pas le cas pour les sanctions relatives à la vitesse. La vitesse excessive constituant la principale cause d'accidents et un facteur aggravant pour les accidents dont elle n'est pas la cause, elle doit donc être davantage sanctionnée. Le renforcement des sanctions est effectif depuis le 12 janvier.

3. Volet communication :

- Un calendrier des actions de prévention sera diffusé mensuellement afin de donner à ces actions une plus grande visibilité et permettre au public d'y participer plus aisément.
- Une page Facebook « sécurité routière » a été créée en novembre par la préfecture. Il s'agit d'inscrire la politique de sécurité routière dans une démarche participative: communiquer sur les actions conduites, mettre à disposition des outils pour les actions de prévention, échanger avec la population.
- Afin de mieux faire prendre conscience que le risque routier est un risque de proximité, des supports de communication locaux seront élaborés pour inscrire les messages de prévention dans le contexte local. La première illustration de cet item de communication est l'actuel concours d'affiches lancé auprès des élèves de 6°.

Chaque campagne nationale fera systématiquement l'objet d'un relais local.

Un objectif collectif: pas plus d'un mort sur la route chaque semaine!

- L'ensemble des acteurs institutionnels est mobilisé pour épargner de nouvelles vies, pour éviter le drame personnel que constitue la perte d'un proche ou une vie brisée par un accident grave.
- Chaque usager de la route détient la clé d'une route plus sûre.

- **Nous sommes, par notre comportement, garant de notre propre sécurité, celle de nos enfants, et de celle des autres usagers de la route.**

Les principales mesures annoncées par le Ministre de l'Intérieur

26 mesures pour une nouvelle mobilisation et atteindre l'objectif de la réduction par deux du nombre de tués sur les routes de France d'ici 2020.

Ces 26 mesures répondent à des causes d'accident identifiées. Elles s'articulent autour de 4 axes :

sensibiliser, prévenir, former, en s'appuyant sur l'éducation et la prévention :

- introduction d'1/2 journée de sécurité routière dans les lycées et les centres de formation d'apprentis ;
- abaissement du taux légal d'alcoolémie de 0,5g/l à 0,2g/l pour les conducteurs novices.

protéger les plus vulnérables, notamment en collaboration avec les mairies et les collectivités territoriales :

- améliorer la sécurité des piétons dans les villes et les villages en interdisant notamment le stationnement des véhicules 5 mètres avant les passages pour piétons ;
- relancer le déploiement de radars feux rouges.

lutter sans relâche contre les infractions graves :

- modernisation du parc des 4 200 radars ;
- généraliser et augmenter le nombre de contrôles anti-stupéfiants (expérimentation du double test salivaire en cours dans 11 départements dont la Loire-Atlantique) ;
- observer l'impact d'une diminution de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur certains axes à double sens identifiés comme accidentogènes ;
- interdire de porter tout système de type écouteurs, oreillette, casque, susceptible de limiter l'attention et l'audition des conducteurs.

améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures :

- réduire les risques de contresens sur autoroute avec l'installation de panneaux « sens interdit » sur les bretelles de sorties ;
- fournir aux collectivités territoriales des outils pour les soutenir dans leurs démarches d'amélioration de la sécurité routière.